



INTERCO
Communaux
de Strasbourg



N° 1013 – 16 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**NON À LA LOI DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, **CFDT**, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, FA-FP, CFE-CGC, et CFTC et réaffirment leur opposition à la loi de transformation de la fonction publique votée ce 23 juillet au Sénat après le vote du 18 juillet à l'Assemblée nationale.

Cette loi contourne le statut de la fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents mais aussi des usagères et usagers.

Elle va également réduire les capacités des organisations syndicales à défendre collectivement les droits des agentes et des agents publics en termes de carrière et de santé et sécurité au travail par l'affaiblissement des commissions administratives paritaires (CAP) et la suppression des comités d'hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT).

Cette loi va encourager et accentuer la précarité avec des contrats à durée déterminée non renouvelables, ne permettant ni l'accès au CDI, ni à la titularisation.

Les différents outils dits «de ressources humaines» contenus dans cette loi comme la rupture conventionnelle ou le détachement d'office pourraient être utilisés pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique ou pour les obliger à suivre leurs missions concédées au secteur privé. Dans un contexte difficile et face à un gouvernement ayant un double langage, nos organisations syndicales appellent les personnels à se rassembler autour de leurs organisations syndicales représentatives pour continuer de défendre collectivement leurs droits et un service public porté par les valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Enfin, elles invitent le gouvernement et les ministres en charge de la Fonction publique à s'inscrire dans un véritable dialogue social constructif et respectueux, source de progrès social tant dans l'intérêt des personnels que des usagères et usagers.

Nos organisations syndicales entendent résolument continuer à défendre la Fonction publique. Elles se rencontreront le 5 septembre prochain pour aborder tous les enjeux majeurs comme ceux du pouvoir d'achat, des retraites et de cette loi et débattre de toutes les initiatives qu'elles jugeront nécessaires.

Ce 23 juillet restera un mauvais coup porté à la fonction publique, à l'emploi public, au service public et à l'ensemble de la population.

Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-cus.net

Comité Technique

Un Comité Technique a eu lieu le **jeudi 12 septembre 2019**, 5 points étaient à l'ordre du jour :

Approbation du règlement intérieur

La **CFDT** se prononce en faveur du règlement intérieur auquel a été rajoutée, par rapport à la mouture précédente, la nécessité qu'un président soit désigné ponctuellement en cas d'absence totale ou partielle du président en titre.

A ce sujet la **CFDT** aurait préféré que soit stipulé que le membre désigné en remplacement est un élu.

La **CFDT** a voté pour

Organisation du service de la Police municipale : mise en œuvre des nouveaux horaires de l'unité de jour

Le changement des rythmes scolaires et la vidéo-verbalisation ont nécessité de revoir l'organisation et les horaires d'interventions des collègues policiers municipaux.

Un travail préparatoire à cette réforme impliquant les agents a été mené et a permis de dégager un consensus. Il s'agit d'un mode opératoire que la **CFDT** salue.

La création de deux équipes distinctes permet semble-t-il de mieux couvrir l'amplitude de la journée. A la connaissance de la **CFDT**, les rythmes vie privée et vie professionnelle ont été pris en compte.

La **CFDT** a voté pour



Organisation du service de la Police municipale : horaires des cadres B

Lors de la présentation de l'organisation au Comité Technique de décembre 2018, les organisations syndicales avait fait valoir la nécessité d'une équité de contraintes entre les catégories B et C, à savoir présence sur toutes les plages horaires y compris du dimanche.

Le service s'était engagé à y travailler, le résultat est proposé aujourd'hui au vote.

La **CFDT** prend note de l'organisation proposée qui tient compte des demandes posées et de l'analyse juridique qui stipule que le caractère sédentaire d'un poste n'a aucune incidence sur le régime de temps de travail.

Ces éléments reflètent le dossier. Mais, sur le terrain il est évident que pour l'instant cela ne peut se mettre en place par manque de personnel. De plus, la **CFDT** a l'impression que le dialogue n'est pas vraiment installé avec les collègues concernés.

Un nouveau travail de concertation sera mené avec les agents pour améliorer encore l'organisation reconnue par le service comme non optimale.

La **CFDT** demande que les agents soient impliqués et, en attendant la mise en place d'une organisation effective et réaliste nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Modification service administration générale de la DUT (Direction Urbanisme et territoires).

La **CFDT** prend note de l'évolution de l'administration générale de la DUT (Direction Urbanisme et territoires) qui propose des changements non négligeables.

Le débat qui a eu lieu en intersyndicale sur le transfert de la mission participation citoyenne à la DPEC (Direction Population, élections, cultes) met en évidence que le sens, dans les questions d'organisation, est primordial.

A L'EUROMÉTROPOLE

Comité Technique (suite)

Côtoyant désormais des services opérationnels de prestations municipales en faveur des habitants et plus en contact direct avec les directions de territoire, cette mission nécessitera d'être pleinement intégrée dans le projet de direction de la DPEC dont nous attendrons la présentation.

Les modalités d'intervention des équipes, des services et de l'équipe de la mission sont en effet très différentes et il n'est pas simple de créer un vrai fil conducteur.

Au regard de l'enjeu transversal de la mission participation citoyenne, la **CFDT** aurait préconisé un rattachement à la direction générale des services.

Concernant les directions de territoire, la transformation du poste de directeur adjoint en poste de chargé de coordination exclusivement au service de ces premières, propose une réponse à des attentes fortes des directions de territoire mais également d'autres directions de la collectivité.

Nous avons noté que les directeurs-trices de territoire seront rattachés hiérarchiquement à la DUT.

La **CFDT** enregistre également un transfert de poste à la DCPAJ (Direction Conseil, performance et affaires juridiques), qui s'il n'est pas supprimé dans le cadre de l'ASPL (Avenir du service public local) et génère un renfort pour la direction dans laquelle il arrive, est un moins pour la DUT.

Nous avons toutefois entendu les explications relatives à une extinction de la mission portée par la collègue qui quitte le service.

La **CFDT** s'est abstenue

Modification de la cartographie des emplois

La **CFDT** a voté contre comme l'ensemble des organisations syndicales présentes.

Ce point ayant recueilli un vote négatif unanime, il sera revu lors du Comité Technique le **vendredi 20 septembre 2019**.

Parcours professionnel

Reclassement des agents suite à inaptitude physique

De longue date, la **CFDT** a interpellé l'administration sur le sujet du reclassement des agents pour inaptitude.

Le 12 septembre 2019, la Direction des Ressources Humaines a présenté succinctement aux organisations syndicales un projet d'expérimentation qui devrait mettre en place un parcours administratif accompagné par des tuteurs-trices, agents de la collectivité, et ce en faveur d'une quinzaine d'agents.

Cette expérimentation doit être lancée sous deux mois.

Pour la **CFDT** la démarche est intéressante mais ce n'est qu'une étape qui ne doit pas exonérer l'administration d'une véritable ouverture de négociations sur la politique de reclassement déterminée par la circulaire du 30 juillet 2019 concernant les fonctionnaires publiques territoriaux.

Comme expliqué dans le Lien N° 1003 du 8 avril 2019, il s'agit de mettre en place une période de préparation au reclassement par voie de convention.

La **CFDT** a demandé à l'administration la mise en place d'un groupe de travail afin de discuter de la mise en œuvre de ce dispositif au sein de l'Eurométropole.



A L'EUROMÉTROPOLE

Info pratique

Recensement des demandes de préparation aux concours et examens professionnels – deuxième semestre 2019

Le CNFPT procède au recensement des agents-es territoriaux-les intéressés-es par une préparation à un concours ou à un examen professionnel. Ce délai est à respecter impérativement, le CNFPT n'accepte aucune dérogation pour les inscriptions tardives.

Vous pouvez consulter tous les documents relatifs aux préparations concours dans TOTEMS (rubrique ressources humaines – concours et examens – informations pratiques) ou vous adresser à votre cellule ressources humaines.

Chaque préparation à un concours ou examen est adaptée en fonction du programme des épreuves. Selon le concours ou l'examen préparé, différents types de formations sont proposées :

- * en présentiel,
- * en présentiel et à distance,
- * à distance
- * avec des outils d'autoformation...

La majorité des préparations sont soumises à un test d'accès. Selon le résultat obtenu, vous pourrez :

- * intégrer directement la préparation
- * avoir à suivre une formation « tremplin » préalable à l'entrée dans la préparation
- * être orienté-e vers une remise à niveau ou une formation complémentaire adaptée à vos besoins.

Pour participer à une préparation concours ou examen, vous devez remplir un bulletin d'inscription disponible dans TOTEMS ou auprès de votre cellule ressources humaines.

Cette dernière le fera parvenir, avec l'accord de votre hiérarchie au service Emploi et développement des compétences **au plus tard le 26 septembre 2019**, pour inscription auprès du CNFPT.

Cadres

La **CFDT** organise une réunion d'information syndicale à l'attention de tous-tes les agents-es cadre A de l'Eurométropole le :

Mardi 17 septembre 2019
de 13h à 15h
Salle B de la Maison des syndicats
1 rue Sédillot à Strasbourg.

Pour plus d'informations se référer à la note de service n° 035 du 18 juillet 2019

Information

- Nous vous proposons d'envoyer le « LIEN » en version électronique.
- Le coût financier pourrait être réduit et les arbres de nos forêts préservés.
- Il suffit de nous donner votre accord en nous communiquant votre adresse Email.
- Merci pour la planète et merci à vous tous qui y participerez.

**Syndicat CFDT – Intercro
de l'Eurométropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique